

BULLETIN DE PAIE du 01/01/2024 au 31/01/2024

FORMATION PAIERH

1 rue de la formation
75001 PARIS

Date entrée 01/01/2024

N° INSEE

Emploi commis de cuisine

Hiérarchie Niveau II Echelon I

Matricule

11

Section

Catégorie

Siret / APE 12345678900011 9999Z

Org. Soc. URSSAF D'ILE DE FRANCE
93518 MONTREUIL

N°Org. Soc.

Convention Collective

nationale des hôtels, cafés, restaurants (HCR)

Mr RESTAURATION NON CADRE

1 rue de paix
69170 AFFOUX

ELEMENTS DE PAIE	NOMBRE ou BASE	TAUX	GAINS	RETENUES	COTISATIONS PATRONALES
SALAIRE DE BASE	151,67	14,00	2 123,38		
HEURES A 110% STRUCTURELLES	17,33	15,40	266,88		
AVANTAGE NATURE NOURRITURE	44,00	4,15	182,60		
<i>Dont H.110% structurelles exo</i>	17,33	15,40	266,88		
TOTAL BRUT			2 572,86		
SANTÉ					
Sécurité sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	2 572,86				180,10
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TS	2 572,86	0,43		11,06	11,06
Complémentaire santé Assiette forfaitaire	3 864,00				49,46
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	2 572,86				16,98
RETRAITE					
Sécurité sociale plafonnée	2 572,86	6,90		177,53	219,98
Sécurité sociale déplafonnée	2 572,86	0,40		10,29	51,97
Complémentaire Tranche 1	2 572,86	4,01		103,18	154,63
FAMILLE	2 572,86				88,76
ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	2 572,86				109,35
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					42,35
CSG DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	2 326,15	6,80		158,18	
CSG/CRDS NON DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	2 326,15	2,90		67,46	
CSG/CRDS SUR HSUP./HCOMP. NON DÉDUCTIBLE DE L'I.R.	262,21	9,70		25,43	
EXONÉRATIONS ET ALLÈGEMENTS DE COTISATIONS			30,18		-333,19
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				522,95	591,45
EXO. FISCALE HS/HC				266,88	
NET IMPOSABLE			1 925,38		
REPRISE AV.NATURE NOURRITURE				182,60	

MONTANT NET SOCIAL

2 049,91

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU

1 867,31

Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 925,38	2,90 %	55,84	55,84
Montant net des heures complémentaires / supplémentaires exonérées			249,05 Eur	249,05

Net à payer au salarié

1 811,47 Eur

Réglé le : 31/01/2024

Solde des congés payés	Acquis	Pris	Solde
------------------------	--------	------	-------

Congés de l'année

Congés en cours d'acquisition	2,50		2,50
-------------------------------	------	--	------

Total versé par l'employeur

3 164,31 Eur

Brut	Net Imposable	Charges Salariales	Coût Entreprise	Heures Indemnisées	Heures Travaillées
Mois : 2 572,86 Eur	Mois : 1 925,38 Eur	Mois : 522,95 Eur	Mois : 3 164,31 Eur	Mois : 169,00	Mois : 169,00
Année : 2 572,86 Eur	Année : 1 925,38 Eur	Année : 522,95 Eur	Année : 3 164,31 Eur	Année : 169,00	Année : 169,00

Commentaire

Absence(s)

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour toute information sur le mode de calcul du montant net social, se reporter au site internet mesdroitssociaux.gouv.fr. Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.